



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

Avis PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024 le conseil municipal a adopté les règlements numéros 643-2024 et 644-2024 ayant pour titre

- « *Règlement numéro 643-2024 la gestion et l'enlèvement des matières résiduelles*».
- « *Règlement numéro 644-2024 relatif au fonctionnement et aux conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale L'Envolume* ».

Toute personne intéressée par lesdits règlements peut les consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « Vivre à St-Benoît / Règlement ».

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 5^e jour du mois de juin 2024

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 5^e jour du mois de juin 2024.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière